

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B077-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B077

OBJET : Institution - Motion relative au projet de diffuseur de Belcodène sur l'autoroute A52

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Motion relative au projet de diffuseur de Belcodène sur l'Autoroute A 52.

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a été sollicitée par le Maire de Peynier en décembre dernier pour soutenir la position de la Commune, formalisée par délibération du 19 novembre 2013, et qui souhaite attirer l'attention de Monsieur Le Préfet sur l'inquiétude soulevée par le projet de construction d'un nouveau diffuseur, situé sur l'Autoroute A 52 à la hauteur de la Commune de Belcodène.

Les craintes portent sur un potentiel report de trafic induit sur la Route Départementale 908 qui traverse le village.

Ainsi, il vous est proposé de soutenir la Commune de Peynier sur la base de la délibération communale ci-jointe et de solliciter Monsieur Le Préfet pour exiger de connaître l'impact précis de cet aménagement sur la traversée de Peynier et identifier les mesures compensatoires adaptées.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 19 novembre 2013

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 21
Ayant pris part à la délibération : 17
Date d'affichage : 8 novembre 2013
Date de convocation : 8 novembre 2013

L'an deux mil treize et le dix-neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme BAUDIN et Mme LUCIANI, excusées, ayant donné respectivement pouvoir à Mme GUILLIANI et Mr MAUNIER ; Mme LOI, Mr MEL, Mr STROBL et Mme VALENTE, excusés, n'ayant pas donné procuration.

Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2013/144 : MOTION AUTOROUTE A52 - FUTURE SORTIE BELCODENE -

Par le vote de cette motion, le conseil municipal de la commune de Peynier souhaite attirer l'attention de Monsieur le Préfet sur la situation du trafic lié à l'autoroute A52, dite autoroute d'Aubagne et l'impact sur la qualité de vie de nos concitoyens dans nos villages.

Aujourd'hui, l'autoroute A52, dite autoroute de contournement par l'Est de Marseille par Aubagne-Aix est un des éléments structurants essentiels pour l'amélioration des déplacements domicile-travail sur les axes Aix-Marseille-Aubagne-Communes de l'Etoile, du Haut de l'Arc et du bassin d'Aix.

L'échangeur autoroutier de Belcodène doit voir le jour en 2017. Notre commune, plus particulièrement, directement impactée, n'a pas été consultée. Il est impératif qu'une sortie vers la RD 6 soit envisagée car le flux sur la D908, axe principal traversant le village de Peynier, sera conséquemment augmenté. Peynier ne restera pas sans réagir et prendra toutes les mesures nécessaires pour réglementer la circulation et notamment l'interdire aux poids lourds.

Globalement, c'est une réflexion sur l'ensemble de la problématique des flux circulatoires autour de Marseille qui doit être conduite et peut être résolue par le contournement gratuit de l'agglomération Marseillaise, comme on peut le voir dans de nombreuses métropoles françaises (Montpellier, Lyon, Paris...)

Le conseil municipal demande donc la nationalisation de ce tronçon autoroutier entre Aubagne et Gardanne qui permettrait de ne pas attendre la finalisation de l'hypothétique L2 Marseillaise, malgré les promesses à l'horizon 2018.

Cela nous permettrait également d'attendre que la politique du transport métropolitain dont on nous parle depuis si longtemps puisse se mettre en place avec des infrastructures ferroviaires et autres réellement adaptées.

Cette motion sera transmise à Monsieur le Préfet, ainsi qu'aux Maires de toutes les communes concernées, aux Présidents des EPCI et aux Présidents de Région et Département, afin de conduire une action commune.



Copie Conforme,
19 novembre 2013

Le Maire,

Christian BURLE

L'ordonnateur atteste du caractère
exécutoire du présent acte, transmis
en Sous-Préfecture le 28/11/13 et publié le 28/11/13



Le Maire

OBJET : Institution - Motion relative au projet de diffuseur de Belcodène sur l'autoroute A52

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité la motion qui précède et la transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014